



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 03 Avril 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 28 mars 2023
- Affichage de la convocation : 28 mars 2023

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_035\_2023**

► **OBJET : Point n° 14 - FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE CAMILLE CLAUDEL ET ÉLÉMENTAIRE ANNEXE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.  
Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Patricia RAVINET.  
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.  
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Maxim PLAT, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Monsieur Alexandre VUILLOT

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Catherine CARLE VIGUIER**

Dans le cadre de la carte scolaire 2023 et de sa déclinaison sur la Commune de Mâcon, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) envisage la fusion des écoles maternelle Camille Claudel et élémentaire Annexe.

Cette fusion permettrait d'améliorer qualitativement le pilotage pédagogique des deux écoles et d'étendre la fonction d'école d'application pour la formation des maîtres actuellement en place à l'école Annexe, à la maternelle. L'école Camille Claudel ne serait plus sectorisée et les inscriptions scolaires pourraient concerner l'ensemble de la ville.

Les directrices concernées ont donné un avis favorable à ce projet. La direction serait confiée à l'actuelle directrice de l'école élémentaire.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sollicite l'accord de la Ville de MÂCON pour cette fusion.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le courrier de la DSDEN de Saône-et-Loire en date du 03 février 2023,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 27/03/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 20/03/2023,

Vu l'avis de la Commission N°5 : Scolaire, Péri-scolaire, Formation et Enseignement Supérieur du 20/03/2023,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA, de Madame Catherine CARLE VIGUIER et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre) :

- de se prononcer en faveur de la fusion des écoles maternelle Camille Claudel et élémentaire Annexe à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

13 AVR. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire

Certifié avoir été reçu, le

13 AVR. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire